# Fontgombault (Indre) : Des «indignés» dénoncent un village sous «l'influence des moines» (Vidéo)

15/02/2014 à 11h36




**Le tribunal d'instance de Châteauroux a ordonné vendredi la radiation de la liste électorale de Fontgombault (Indre) de dix moines, qui résident désormais dans le Pas-de-Calais. Un épisode la «guerre» entre les «indignés» et le maire opposé au mariage homosexuel.**

A Fontgombault, plus de 60 moines figurent parmi les 258 électeurs inscrits dans la commune. Désormais, ils seront un peu moins. En effet, vendredi, le tribunal d'instance de Châteauroux a ordonné la radiation de la liste de dix religieux de l'abbaye de ce village de l'Indre. Et ce, à la demande de partisans de la laïcité qui ont fait valoir que ces moines n'y résidaient plus. Ces derniers demeurent désormais à l'abbaye Saint-Paul de Wisques dans le Pas-de-Calais

En janvier, dans le cadre de VidéoVilles, les étudiants de l'école de journalisme de Tours (EPJT) s'étaient intéressés à la municipale de Fontgombault et avait rencontré le collectif des «Indignés»

Les citoyens de ce collectif ont décidé de présenter une liste alternative aux municipales de mars prochain afin de marquer leur indignation après une délibération du conseil municipal

du village condamnant le mariage homosexuel au nom d'une «loi naturelle». «*Le village est sous l'influence des moines*», selon André Antigny, un technicien aéronautique retraité âgé de 62 ans qui, six ans après une première tentative infructueuse en solitaire, tente de nouveau de faire son entrée à la mairie avec dix autres «indignés». […]
Deux religieux siègent au conseil municipal de Fontgombault depuis une quarantaine d'années. La commune vit depuis le XIe siècle dans l'ombre de son abbaye bénédictine, joyau de l'art roman et haut-lieu de la messe en latin chantée en grégorien.
Le JDD